

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SITE CHARITIC.FR DU 1^{er} FEVRIER 2010

**(la présente version se substitue intégralement aux CONDITIONS GENERALES
D'UTILISATION ET DES CONDITIONS PARTICULIERES DE COLLECTE
en date DU 20 NOVEMBRE 2008)**

PREAMBULE

(A) Les présentes Conditions Générales d'Utilisation décrivent les conditions auxquelles la société Charitic propose l'accès à ses services sur le Site (tel que ce terme est défini à l'Article 1 ci-dessous).

(B) Le Site est la propriété exclusive de Charitic, société par actions simplifiée au capital de 55.481 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro Siret 502 970 932 00013, dont le siège social est situé au 57 rue Dulong, 75017 Paris («*Charitic*»).

(C) Les services en ligne proposés par Charitic sur le Site ont pour objet de permettre :

(i) la mise en relation d'Organismes à but non lucratif avec des Particuliers et des Entreprises (tels que ces termes sont définis à l'Article 1 ci-après) ; et

(ii) à ceux des Organismes à but non lucratif qui peuvent collecter des dons, de faire appel à la générosité des Donateurs et collecter des Dons sur le Site (tel que ces termes sont définis à l'Article 1 ci-dessous).

1. DEFINITIONS

Les mots et expressions utilisés dans les Conditions Générales d'Utilisation avec une majuscule ont, au singulier ou au pluriel, la signification suivante :

Annuaire désigne l'annuaire consultable sur le Site répertoriant, notamment, l'ensemble des Organismes à but non lucratif, Membres du Site, ainsi que leurs Projets.

Bulletin d'Inscription désigne le formulaire rempli en ligne par chaque Particulier, Entreprise ou Organisme à but non lucratif en vue de son Inscription.

Convention de Collecte – Entreprise Partenaire désigne la convention de collecte conclue entre une Entreprise Partenaire et Charitic détaillant les conditions dans lesquelles l'Entreprise Partenaire soutiendra la collecte de Dons au profit d'Organismes à but non lucratif auprès de ses Membres Réseau et/ou Partenaires, dont un modèle est joint en **Annexe** des présentes.

Don désigne tout montant en numéraire qu'un Donateur choisit de donner à un ou plusieurs Organisme(s) à but non lucratif en vue de financer un ou plusieurs Projets définis ou non.

Donateur désigne tout Particulier ou Entreprise ayant la qualité de Membre et ayant indiqué sa volonté de faire un Don par l'intermédiaire du Site.

Donnée(s) Personnelle(s) désigne les données à caractère personnel au sens de l'article 2 de la Loi Informatique et Libertés.

Entreprise désigne toute personne morale de droit public ou privé, autre qu'un Organisme à but non lucratif.

Entreprise Partenaire désigne une Entreprise, Membre du Site, désireuse de soutenir un ou plusieurs Organismes à but non lucratif et/ou un ou plusieurs Projets selon les termes de la Convention de Collecte – Entreprise Partenaire conclue avec Charitic.

Espace Individualisé désigne (i) en ce qui concerne un Organisme à but non lucratif, Membre du Site, l'espace mis à sa disposition sur le Site pour présenter son activité ou ses Projets sur l'Annuaire ou sur l'Espace Individualisé d'une Entreprise Partenaire, et (ii) en ce qui concerne une Entreprise Partenaire, les pages du Site mises à sa disposition aux termes de la Convention de Collecte – Entreprise Partenaire. Les pages concernées sont accessibles via une adresse URL contenant le nom de l'Organisme à but non lucratif ou de l'Entreprise Partenaire concerné.

Espace Personnel désigne l'espace dédié sur le Site à un Membre pour gérer ses Données Personnelles et accéder aux fonctionnalités liées à son statut de Donateur, d'Entreprise Partenaire, d'Organisme à but non lucratif répertorié dans l'Annuaire.

Identifiant désigne l'adresse électronique et le mot de passe retenus par un Membre pour lui permettre d'accéder à son Espace Personnel et aux Services proposés sur le Site.

Inscription désigne l'enregistrement de toute personne en qualité de Membre effectué conformément aux stipulations de l'Article 3 des Conditions Générales d'Utilisation.

Loi Informatique et Libertés désigne la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés telle que modifiée.

Membre désigne tout Organisme à but non lucratif, Particulier ou Entreprise ayant réalisé son Inscription.

Membre Réseau désigne tout Particulier identifié comme faisant partie du personnel d'une Entreprise Partenaire ou d'un Partenaire.

Organisme à but non lucratif désigne tout fonds de dotation, fondation ou association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 ou association du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle soumise aux articles 21 à 79 du code civil local, habilité à faire appel à la générosité du public en France, désireux de devenir Membre et de collecter des Dons sur le Site conformément aux Conditions Générales d'Utilisation.

Particulier désigne toute personne physique répondant à l'ensemble des conditions posées à l'Article 3.2 des Conditions Générales d'Utilisation.

Partie désigne, selon le cas, Charitic et/ou tout Membre ayant accepté l'application des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Partenaire désigne tout Particulier ou Entreprise désigné comme tel par une Entreprise Partenaire aux termes de la Convention de Collecte – Entreprise Partenaire.

Projet désigne toute initiative portée par un Organisme à but non lucratif et publiée sur le Site.

Reçu(s) Fisca(l)(aux) désigne l'attestation, en application du Code Général des Impôts, devant être délivrée par tout Organisme à but non lucratif bénéficiaire d'un don au donateur,

Service désigne tout service proposé aux Membres sur le Site à titre gratuit ou onéreux.

Site désigne la structure fonctionnelle et organisationnelle mise en place par Charitic pour rendre les Services aux Membres, accessible, notamment, via internet à l'adresse URL suivante <http://www.charitic.fr>.

Visiteur désigne toute personne qui visite le Site sans pour autant devenir Membre.

2. MISE A DISPOSITION DU SITE ET DES SERVICES

2.1 Charitic met à disposition des Visiteurs et des Membres des Services en vue de faciliter leur mise en relation et la collecte de Dons.

2.2 La consultation de l'Annuaire par les Visiteurs et Membres est libre.

2.3 Les conditions d'utilisation des Services de mise en relation par les Organismes à but non lucratif sont détaillées à l'Article 5 ci-dessous.

2.4 Les services de collecte de Dons sur le Site sont réservés aux Donateurs, Organismes à but non lucratif et Entreprises Partenaires selon les termes et conditions détaillées à l'Article 7 ci-dessous et les Conventions de Collecte - Entreprises Partenaires conclues avec les Entreprises Partenaires.

3. INSCRIPTION ET IDENTIFICATION DES MEMBRES

3.1. Inscription

Toute personne ayant réalisé son Inscription conformément aux stipulations du présent Article acquiert la qualité de Membre.

3.2. Conditions d'Inscription

3.2.1. Qualités requises

Peut devenir Membre du Site :

- (i) toute personne physique âgée d'au moins 18 ans à la date de son Inscription jouissant de sa pleine capacité juridique au regard du droit qui lui est applicable; et
- (ii) toute Entreprise ou Organisme à but non lucratif, dûment habilité.

3.2.2. Acceptation des Conditions Générales d'Utilisation

En cochant dans le Bulletin d'Inscription en ligne la case intitulée « J'ai lu et accepte les Conditions Générales d'Utilisation », le Membre confirme (i) remplir les conditions posées à son Inscription et (ii) son acceptation de l'ensemble des Conditions Générales d'Utilisation. ***Aucune Inscription ne pourra être validée sans acceptation préalable des Conditions Générales d'Utilisation.***

3.3. Modalités d'Inscription

3.3.1 Modalités d'Inscription communes à tous les Membres

- (a) Tout Particulier, Organisme à but non lucratif ou Entreprise souhaitant devenir Membre (un « **Demandeur** ») doit compléter le Bulletin d'Inscription en ligne disponible sous la rubrique du Site intitulée « S'inscrire » afin de créer son Espace Personnel.
- (b) Tous les champs du Bulletin d'Inscription mentionnés comme obligatoires doivent être impérativement renseignés pour permettre la création d'un Espace Personnel. Le Demandeur s'engage à communiquer à Charitic des informations exactes et complètes à la date de son Inscription et à les mettre à jour dans les plus brefs délais en cas de changement ultérieur.
- (c) En vue de la création de son Espace Personnel, le Demandeur choisit l'adresse électronique et le mot de passe qui composent son Identifiant. Il appartient au Demandeur de s'assurer que l'adresse électronique communiquée à Charitic est active et le demeure. Tout Membre peut modifier à tout moment l'adresse électronique qu'il souhaite utiliser dans le cadre du Site via son Espace Personnel.
- (d) Charitic demande par courrier électronique au Demandeur de confirmer son Inscription. La mise en service de son Espace Personnel est subordonnée à la validation par le Demandeur du lien hypertexte contenu dans le courrier électronique de confirmation dans les 72 heures de sa réception.

3.3.2 Modalités d'Inscription spécifiques

(a) Les modalités d'Inscription spécifiques suivantes s'appliquent aux Membres Réseau :

Les Membres Réseau d'une Entreprise Partenaire (ou d'un Partenaire de cette dernière) désireux de participer au financement d'un Projet soutenu par cette Entreprise Partenaire aux termes d'une Convention de Collecte – Entreprise Partenaire devront pour s'inscrire impérativement utiliser leur adresse électronique professionnelle ou un code d'accès expressément communiqué à cet effet par l'Entreprise Partenaire ou bien accepter un cookie afin de permettre à Charitic de les identifier et de suivre la collecte des Dons réalisés dans ce cadre précis. L'Entreprise Partenaire s'engage à en informer l'ensemble de ses Membres Réseau ou ses Partenaires éventuels.

(b) Les modalités d'Inscription spécifiques suivantes s'appliquent aux Entreprises :

Toute Entreprise souhaitant devenir Entreprise Partenaire lors de son Inscription (ou ultérieurement) doit contacter Charitic par le biais du formulaire « Contact » en vue de définir les termes de la Convention de Collecte – Entreprise Partenaire. L'Espace Individualisé de l'Entreprise Partenaire sera créé conformément aux termes de cette dernière.

(c) Les modalités d'Inscription spécifiques suivantes s'appliquent aux Organismes à but non lucratif :

(i) L'inscription d'un Organisme à but non lucratif requiert l'autorisation préalable de Charitic qui lui communique, lors de son inscription ou à sa première demande, le dossier de candidature à compléter et la liste des pièces justificatives requises.

(ii) L'Organisme à but non lucratif devra indiquer dans son dossier de candidature (i) son choix parmi les catégories de Donateurs proposées ainsi que (ii) sa capacité à émettre ou non des reçus fiscaux.

(iii) Charitic dispose d'un délai de 5 jours ouvrés après réception du dossier de candidature complet de l'Organisme à but non lucratif pour notifier sa réponse. A réception de l'autorisation écrite de Charitic, la mise en service est effective sous 72h.

3.4. Identification du Membre

(i) L'Identifiant doit être considéré comme strictement confidentiel et à usage personnel. Seul le Membre est autorisé à utiliser son Identifiant pour accéder aux Services proposés sur le Site.

(ii) Le Membre est seul responsable, et doit répondre, des actes et agissements de toute personne utilisant son Espace Personnel ou son Espace Individualisé, même à son insu.

(iii) Il revient au Membre de prendre les mesures appropriées afin d'éviter qu'un tiers puisse avoir connaissance du mot de passe composant son Identifiant. Le Membre s'engage à modifier immédiatement son mot de passe lorsqu'il a des raisons de penser que la confidentialité de ce dernier a été compromise ou qu'une personne non habilitée a eu, ou est susceptible, d'y avoir eu accès. Le Membre en informe immédiatement Charitic *via* le formulaire « Contact ». Charitic suspendra alors toute possibilité d'accès au Site au moyen de l'ancien mot de passe.

4. OBLIGATIONS DE L'ENSEMBLE DES MEMBRES

4.1 Chaque Membre s'engage à utiliser le Site dans le respect d'autrui, des lois et règlements et des Conditions Générales d'Utilisation ainsi que, le cas échéant, de la Convention de Collecte - Entreprise Partenaire auxquelles il est partie.

4.2 Chaque Membre s'efforcera d'alerter Charitic dans les plus brefs délais de la présence sur le Site de contenus en infraction avec les lois et règlements en vigueur, notamment toute atteinte à la dignité humaine (telle qu'une apologie de crime contre l'humanité, incitation à la haine raciale, à la violence, contenu à caractère pédophile et/ou pornographique....).

4.3 Les Membres s'interdisent notamment :

- (i) d'essayer de porter atteinte à la fourniture de tout Service à tout Visiteur ou Membre, ou à l'hébergeur du Site, ce qui comprend, sans exhaustivité aucune, le fait d'exposer le Site à un virus, de créer une saturation du (des) serveur(s), de saturer la(les) messagerie(s), ou encore de falsifier tout en-tête du paquet d'informations du protocole TCP/IP ou des informations de l'en-tête figurant dans tout courrier électronique ;
- (ii) de tenter de sonder, de scruter ou de tester la vulnérabilité d'un système ou d'un réseau, ou encore d'enfreindre les mesures de sécurité ou d'authentification ;
- (iii) d'usurper l'identité d'un autre Membre ;
- (iv) de mettre en ligne tout contenu portant atteinte à la dignité humaine (notamment : apologie de crime contre l'humanité, incitation à la haine raciale, à la violence, contenu à caractère pédophile et/ou pornographique) ;
- (v) de mener une activité ou inciter une tierce personne à mener une activité illégale ou toute autre activité qui porterait atteinte aux droits de Charitic, de ses fournisseurs, de ses partenaires, de ses annonceurs ou de tout Visiteur ou Membre ;
- (vi) de transmettre ou transférer (par quelque moyen que ce soit) des informations ou logiciels dérivés du Site en violation d'une loi ou réglementation nationale ou internationale ;
- (vii) de mettre en ligne, de laisser en ligne, directement ou indirectement, des informations contraires aux bonnes mœurs et portant atteinte à la vie privée d'une personne ou aux lois et règlements en vigueur ;
- (viii) de mettre en ligne ou laisser en ligne des éléments publicitaires ou promotionnels non sollicités ou non autorisés, des "imprimés publicitaires", des "informations mensongères", des "chaînes de lettres", ou toute autre forme de sollicitation ; et
- (ix) de mettre en ligne ou laisser en ligne tout élément contenant des virus logiciels ou autres codes, fichiers ou programmes informatiques conçus pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel ou matériel informatique ou de tout équipement de communication électronique.

4.4 En cas de non-respect par un Membre de l'une quelconque des obligations qui lui sont imposées par les Conditions Générales d'Utilisation et, le cas échéant, la Convention de Collecte - Entreprise Partenaire auxquelles il est partie, ou de tout agissement par un Membre contraire à la loi, ou en cas de réclamations nombreuses et répétées des autres Membres du Site à son encontre, Charitic se réserve le droit à tout moment, et sans préavis, de :

- (i) suspendre l'accès du Membre à son Espace Personnel et son Espace Individualisé ; et/ou
- (ii) suspendre les actions et les opérations en cours du Membre ; et/ou
- (iii) suspendre ou résilier tout Service fourni au Membre sur le Site; et/ou
- (iv) réclamer des dommages et intérêts en cas de conduite dommageable du Membre.

4.5 Lorsque la suspension du Membre est justifiée par la fourniture d'informations erronées ou trompeuses en violation des stipulations de l'Article 6.2 ci-dessous, Charitic pourra, à sa libre appréciation, mettre fin à la suspension du Membre si les rectifications nécessaires ont été apportées et s'il s'avère que :

- (i) ces informations erronées n'ont pas eu de conséquences dommageables pour les Membres, Charitic ou tout autre tiers ; et
- (ii) lorsque Charitic estime que le Membre en cause a agi de bonne foi, sans volonté de dissimulation ou de fraude.

5. SERVICES DE MISE EN RELATION

Charitic offre à tous les Organismes à but non lucratif, Membres du Site, la possibilité d'utiliser gratuitement les Services de mise en relation suivants :

- (a) le référencement détaillé de l'Organisme à but non lucratif dans l'Annuaire ;
- (b) l'accès à un Espace Individualisé permettant à l'Organisme à but non lucratif de décrire ses activités et un nombre illimité de ses Projets ; et
- (c) à une date proposée au moins une fois par an par Charitic et pendant une durée minimale de 24 heures, la mise en avant de l'activité de l'Organisme non lucratif ou de l'un de ses Projets, selon des termes à convenir entre Charitic et l'Organisme non lucratif concerné.

La consultation par les Visiteurs et Membres de l'Annuaire et des contenus fournis par les Organismes à but non lucratif et les Entreprises Partenaires dans leurs Espaces Individualisés est entièrement gratuite.

6. RESPONSABILITE DU FAIT DES CONTENUS

6.1. Membres autorisés à publier un contenu

Seuls les Membres suivants sont autorisés à publier des contenus sur le Site:

- (i) les Organismes à but non lucratif, dans le cadre de leur Espace Individualisé ou de celui des Entreprises Partenaires qui les soutiennent, sous la forme de textes, images, photos, vidéos, animations ou liens hypertexte ;

- (ii) les Entreprises Partenaires, dans le cadre de leur Espace Individualisé, sous la forme de textes, images, photos vidéos, animations ou liens hypertexte contre versement des frais spécifiés dans la Convention de Collecte - Entreprise Partenaire.

Les Organismes à but non lucratif et les Entreprises Partenaires peuvent à tout moment opérer, via leur Espace Personnel, les changements et mises à jour nécessaires des contenus qu'ils ont publiés sur leur Espace Individualisé.

6.2. Responsabilité des Membres

(i) Tout Membre appartenant à l'une des catégories mentionnées à l'Article 6.1 ci-dessus reconnaît et accepte qu'il est entièrement responsable du contenu qu'il publie sur le Site. Il s'assure qu'il a tous les droits nécessaires pour publier des contenus (qu'il s'agisse des textes, photos, images, vidéos ou animations.) et qu'il est en conformité avec les lois et règlements en vigueur, notamment au regard du Code de la Propriété Intellectuelle français, de la législation nationale ou internationale relative au droit des marques et de toute autre réglementation particulière relative à la propriété intellectuelle.

Les Organismes à but non lucratif sont entièrement responsables de la présentation des Projets publiée sur leur Espace Individualisé ou celui des Entreprises Partenaires qui les soutiennent. Ils s'assurent que cette présentation ne saurait induire les Donateurs en erreur.

(ii) Le Membre garantit et s'engage à indemniser à première demande Charitic contre tout dommage subi par Charitic, et contre toute action en responsabilité qui serait engagée à l'encontre de Charitic par un tiers, au titre de la violation d'un droit quelconque résultant de la publication par le Membre de contenus sur le Site.

(iii) Le Membre reconnaît que la fourniture de toute information erronée, incomplète, mensongère ou périmée est susceptible d'engager sa responsabilité tant à l'égard des autres Membres que de Charitic. Le Membre est responsable de la mise à jour de ses données et du contenu qu'il publie sur le Site et doit, en cas de changement, procéder *via* son Espace Personnel à la modification des informations communiquées à Charitic ou sur le Site. Le Membre assume l'entière responsabilité envers les autres Membres et Charitic des conséquences résultant de toute omission ou négligence à cet égard.

(iv) En cas de manquement par un Membre à l'une quelconque des obligations stipulées ci-dessus, Charitic se réserve le droit de mettre en oeuvre une ou plusieurs des actions stipulées à l'Article 4.4 des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

6.3. Responsabilité de Charitic

(i) Charitic agit en seule qualité d'hébergeur des contenus fournis par les Membres listés à l'Article 6.1 (à l'exclusion de tout autre Membre).

(ii) En vertu de l'article 6 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004, Charitic n'est tenue à aucune obligation générale de surveillance du contenu publié par les Membres sur le Site, ni de rechercher des circonstances ou faits pouvant constituer des activités illicites.

(iii) Charitic ne pourra être tenue responsable du caractère injurieux, diffamatoire et plus généralement contraire aux bonnes mœurs et aux lois en vigueur des contenus qui pourraient être mis en ligne par un Membre sur le Site.

(iv) Etant matériellement impossible pour Charitic de vérifier l'ensemble des informations fournies par les Membres, Charitic ne donne aucune garantie sur l'intégrité, l'exactitude, l'actualité, l'absence de contrefaçon, la disponibilité, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations et contenus publiés par ses Membres sur le Site.

7. SERVICES DE COLLECTE DE DONNS

7.1. Descriptif des Services de collecte de Dons

Les Services de collecte de Dons proposés par Charitic sont gratuits pour les Donateurs et payants pour les Entreprises Partenaires et les Organismes à but non lucratif afin d'assurer notamment l'exploitation et le développement du Site.

Les Services de collecte de Dons comprennent :

- (i) pour les Organismes à but non lucratif, l'inscription à l'Annuaire ;
- (ii) pour les Organismes à but non lucratif, l'indication par un bouton d'accès aux fonctionnalités de don sur leur Espace Individualisé et, le cas échéant, sur les fiches de présentation de certains de leurs Projets, qu'ils sollicitent des Dons auprès des Donateurs;
- (iii) pour les Organismes à but non lucratif, la recherche d'Entreprises Partenaires ;
- (iv) pour les Entreprises Partenaires, la mise à disposition sur le Site d'un Espace Individualisé leur permettant de présenter la liste des Projets ou Organismes à but non lucratif soutenus par l'Entreprise Partenaire ;
- (v) la coordination requise entre toute Entreprise souhaitant devenir Entreprise Partenaire et les Organismes à but non lucratif qu'elle a sélectionnés en vue de la création de son Espace Individualisé;
- (vi) la mise à disposition de fonctionnalités permettant aux Donateurs d'effectuer leurs Dons en ligne;
- (vii) un suivi de la collecte des Dons pour les Organismes à but non lucratif et Entreprises Partenaires;
- (viii) le cas échéant, un calcul des montants à verser par l'Entreprise Partenaire au regard de la promesse de don formulée dans la Convention de Collecte – Entreprise Partenaire ;
- (ix) le traitement et l'encaissement des Dons pour le compte des Organismes à but non lucratif;
- (x) le reversement des Dons aux Organismes à but non lucratif concernés ;
- (xi) le cas échéant, l'édition par Charitic des Reçus Fiscaux pour le compte des Organismes à but non lucratif au bénéfice des Donateurs ; et

- (xii) l'information des Donateurs sur l'avancement des Projets financés par leurs Dons et, à titre indicatif, sur leurs droits à déduction fiscale.

7.2. Modalités de collecte

7.2.1. Objet de la collecte de Dons

(i) Les Organismes à but non lucratif peuvent choisir lors de leur Inscription de solliciter des Dons de manière générale pour la cause qu'ils défendent ou au bénéfice d'un ou plusieurs de leurs Projets. Ils indiquent qu'ils souhaitent collecter pour un Projet lors de la création de celui-ci, ou ultérieurement, par le biais de leur Espace Personnel.

(ii) Les Organismes à but non lucratif peuvent également spécifier que le financement recherché pour un Projet l'est sur Charitic exclusivement. Pour ne pas induire le Donateur en erreur, le montant affiché sur Charitic devra alors à tout moment refléter le solde du financement recherché (c'est-à-dire la différence entre le montant initial requis pour le financement et le montant d'ores et déjà collecté par l'Organisme à but non lucratif sur Charitic pour ce même projet).

(iii) Les Organismes à but non lucratif sont Membres du Site et ont donc accès aux Services de mise en relation décrits à l'Article 5 des Conditions Générales d'Utilisation. Afin de les guider dans leurs choix de présentation de leurs activités et/ou Projets sur l'Annuaire, il est précisé que les résultats de recherche dans l'Annuaire du Site sont affichés comme suit :

1. les Projets recherchant du financement ;
2. les Organismes à but non lucratif ;
3. les Projets ne recherchant plus de financement

7.2.2. Périmètre de la collecte

Les Organismes à but non lucratif ont la possibilité de choisir, lors de leur Inscription et ultérieurement notamment en en faisant la demande par courrier électronique adressée à associations@charitic.fr, de solliciter des Dons sur le Site :

- (i) auprès de l'ensemble des Donateurs potentiels ; et/ou
- (ii) auprès de l'ensemble des Entreprises Partenaires, de leurs Partenaires et de leurs Membres Réseau ; et/ou
- (iii) auprès des seules Entreprises Partenaires approuvées par l'Organisme à but non lucratif, de leurs Partenaires et de leurs Membres Réseau.

Selon le choix opéré par chaque Organisme à but non lucratif, le bouton permettant d'accès aux fonctionnalités de don apparaîtra sur les contenus qu'il publie :

- (iv) dans le premier cas, pour l'ensemble des Membres et Visiteurs du Site ;
- (v) dans le second cas, seulement pour les Membres Réseau et Partenaires des Entreprises Partenaires ;
- (vi) dans le troisième cas, seulement pour les Membres Réseau et Partenaires de(s) Entreprise(s) Partenaire(s) approuvée(s).

7.2.3. La collecte de Dons en association avec des Entreprises Partenaires

(i) Lorsqu'une Entreprise Partenaire indique sa volonté de soutenir les activités et/ou Projets d'un Organisme à but non lucratif, Charitic en informe par courrier électronique l'Organisme à but non lucratif et lui indique l'objet et l'effectif visé par la collecte. L'Organisme à but non lucratif s'engage à signifier son accord par courrier électronique à Charitic au plus tard dans les 15 (quinze) jours calendaires de la réception de cette notification de Charitic. Passé ce délai, en l'absence de réponse de l'Organisme à but non lucratif, la demande de l'Entreprise Partenaire sera réputée acceptée par l'Organisme à but non lucratif.

(ii) A réception de l'accord écrit de l'Organisme à but non lucratif, Charitic inclut l'Organisme à but non lucratif ainsi que, le cas échéant, le(s) Projet(s) concerné(s) dans la Convention de Collecte - Entreprise Partenaire qui sera conclue entre Charitic et l'Entreprise Partenaire. Charitic communique par courrier électronique à l'Organisme à but non lucratif la date de démarrage de la collecte prévue dans cette convention dès signature de cette dernière.

7.2.4. Affectation des Dons par le Donateur

(i) Les Donateurs choisissent les Organismes à but non lucratif bénéficiaires de leur Don ainsi que, le cas échéant, le(s) Projet(s) de l'Organisme à but non lucratif auxquels ils souhaitent affecter leur Don. Les Donateurs sont entièrement libres du montant et de l'affectation de leur Don.

(ii) En cliquant sur le bouton « régler par CB » ou sur le bouton « autre moyen de paiement », *le Donateur donne mandat à Charitic d'accepter son Don au nom et pour le compte du(des) Organismes à but non lucratif concerné(s), pour le financement, le cas échéant, d(u)(es) Projet(s) désigné(s) et pour effectuer les opérations décrites dans les présentes.*

7.3. Encaissement et enregistrement des Dons

7.3.1. Modalités de règlement du Don par les Donateurs

Les Dons peuvent être réglés par carte bancaire en ligne, chèque ou virement.

7.3.2. Mandat donné à Charitic

Les Organismes à but non lucratif donnent aux termes des présentes Conditions Générales d'Utilisation mandat exprès et irrévocable à Charitic d'encaisser pour leurs comptes les Dons effectués par les Donateurs sur le Site.

7.3.3. Encaissement des Dons

(i) Charitic a ouvert un compte bancaire auprès du Crédit Coopératif - Agence Paris Opéra - 4 rue Auber 75009 Paris lequel sera exclusivement dédié à la collecte des Dons effectués sur le Site, à l'exclusion de toute autre activité économique ou financière. Les Dons collectés sur le Site y seront directement versés.

(ii) En sa qualité de mandataire des Organismes à but non lucratif, Charitic gèrera les Dons collectés au profit de ces derniers en bon père de famille et les règlera aux Organismes à but non lucratif comme indiqué à l'article 7.6.2 ci-dessous.

(iii) Charitic sera autorisé à transférer à domicilier ce compte bancaire au sein d'un autre établissement bancaire sous réserve que (i) celui-ci soit situé en France et (ii) d'en informer par écrit les Organismes à but non lucratif au moins 15 jours calendaires avant la réalisation du transfert.

7.3.4. Enregistrement des Dons

(i) Charitic s'engage à communiquer à chaque Organisme à but non lucratif le montant de chaque Don réalisé à son profit, les Données Personnelles du Donateur nécessaires à l'émission du Reçu Fiscal (notamment les civilité, nom, prénom et adresse postale), la date de paiement du Don et le cas échéant, l'affectation du Don par le Donateur à un ou plusieurs Projets. L'ensemble de ces informations seront accessibles par l'Organisme à but non lucratif via son Espace Personnel.

(ii) L'Organisme à but non lucratif s'engage à enregistrer dans ses propres registres chaque Don collecté via Charitic notamment la date de paiement du Don telle que communiquée par Charitic ainsi que tout Don annulé en application de l'Article 7.4.3 ci-dessous.

(iii) Pour l'impression des Reçus Fiscaux par Charitic, l'Organisme à but non lucratif s'engage à utiliser un chrono de numéros d'ordre aux Dons collectés via Charitic. Ce chrono devra impérativement respecter les règles suivantes :

1. ordre chronologique croissant ;
2. numéro sur 15 (quinze) chiffres composé du numéro de l'Organisme à but non lucratif tel qu'attribué par Charitic lors de l'Inscription sur 4 (quatre) chiffres, du numéro de l'année sur 2 (deux) chiffres et du numéro d'ordre sur 9 (neuf) chiffres.

(iv) Le numéro d'ordre affecté par l'Organisme à but non lucratif à un Don sera celui utilisé par Charitic pour l'établissement du Reçu Fiscal au profit du Donateur.

7.4. Suivi

7.4.1. Suivi de la collecte

(i) Les Organismes à but non lucratif et Entreprises Partenaires peuvent suivre au fil de l'eau l'évolution des Dons qui se rapportent à leurs activités ou Projets dans leur Espace Personnel.

(ii) A l'issue de la période de collecte prévue dans une Convention de Collecte – Entreprise Partenaire, Charitic s'engage à communiquer à l'Entreprise Partenaire concernée le montant global des Dons collectés pour chaque Organisme à but non lucratif et/ou Projet soutenu, selon le cas, auprès de ses Membres Réseau, de ses Partenaires et Membres Réseau de ses Partenaires, ainsi que, le cas échéant, un calcul de la promesse de Don formulée par l'Entreprise Partenaire dans la Convention de Collecte – Entreprise Partenaire. ***Aucune information ne sera fournie par Charitic à une Entreprise Partenaire sur l'identité des Donateurs ou sur le montant de leur Don individuel.***

7.4.2. Suivi des Projets

(i) Charitic s'engage à transmettre par message électronique aux Donateurs qui ont affecté leurs Dons au financement d'un Projet spécifique:

- (a) une confirmation du démarrage du Projet ; et
- (b) une information sur l'avancement du Projet et ses résultats.

(ii) En cas d'annulation du Projet par l'Organisme à but non lucratif pour quelque cause que ce soit Charitic offre alors par courrier électronique au Donateur la possibilité de réaffecter son Don à un autre Projet de l'Organisme à but non lucratif concerné. Le Donateur dispose de 21 jours calendaires après l'envoi de ce courrier électronique pour refuser la proposition. En cas de refus du Donateur, Charitic lui remboursera l'intégralité de son Don et celui-ci sera considéré comme un Don annulé.

(iii) Charitic ne peut garantir que la réalisation d'un Projet financé par un Donateur satisfera ce dernier.

7.4.3. Annulation des Dons

7.4.3.1. Conditions d'annulation

Les Dons peuvent être annulés :

(i) lorsqu'un Donateur refuse de réaffecter son Don à d'autres Projets de l'Organisme à but non lucratif dans les circonstances décrites à l'Article 7.4.2 (ii) ci-dessus ; ou

(ii) suite à un rejet du paiement d'un Don réalisé par le Donateur.

7.4.3.2. Modalités d'annulation

En vertu des procédures bancaires, un règlement à distance par carte bancaire peut faire l'objet d'une contestation par le détenteur de la carte jusqu'à 13 mois à compter de la date de règlement d'un Don. L'Organisme à but non lucratif reconnaît et accepte que Charitic ne peut être tenue responsable du rejet de paiement d'un Don. Charitic considèrera le Don comme annulé dès qu'elle sera informée du rejet de paiement par sa banque.

Charitic tiendra l'Organisme à but non lucratif informé des Dons annulés via son Espace Personnel et déduira les montants des Dons annulés du Solde Net comme indiqué à l'Article 7.6.2 Charitic n'aura aucune obligation de remboursement vis-à-vis de l'Organisme à but non lucratif des frais de collecte initialement perçus, ces derniers venant compenser les frais et coûts administratifs générés par l'annulation du Don.

L'Organisme à but non lucratif enregistrera l'annulation du Don dans ses registres conformément à l'Article 7.3.4 ci-dessus, sans modifier le numéro d'ordre du Don ni des Dons subséquents effectués à son profit.

7.5. Etablissement des Reçus Fiscaux

(i) Chaque Donateur est susceptible de déduire de son impôt tout ou partie du montant de ses Dons selon les conditions, et dans les limites, imposées par la législation fiscale française en vigueur. Il appartient à chaque Donateur, au vu de son lieu de résidence et de sa situation fiscale particulière, de vérifier sa capacité à bénéficier de telles déductions.

(ii) Sauf accord spécifique, l'Organisme à but non lucratif donne mandat express et irrévocable à Charitic d'établir et transmettre pour son compte les Reçus Fiscaux dont il a la charge aux Donateurs concernés.

(iii) Les reçus fiscaux imprimés par Charitic pour le compte des Organismes à but non lucratif sont communiqués par Charitic aux Donateurs sous format pdf dans leur Espace Personnel au moins 1 (une) fois par an et au plus tard 30 jours calendaires avant la date limite d'établissement de leur déclaration d'impôt au titre de l'année calendaire précédente. Pour les reçus fiscaux imprimés et communiqués aux Donateurs par les Organismes à but non lucratif eux-mêmes, Charitic informe les Donateurs via leur Espace Personnel des Dons devant faire l'objet d'un Reçu Fiscal imprimé et communiqué par les Organismes à but non lucratif.

(iv) Toute réclamation relative à la non production d'un Reçu Fiscal ou aux informations figurant dans un Reçu Fiscal délivré au Donateur devra être adressée à Charitic /Service Réclamation Reçus Fiscaux - 57 rue Dulong, 75017 Paris.

7.6. Conditions tarifaires et modalités de paiement

7.6.1. Tarification des Services de collecte

(i) Pour les Organismes à but non lucratif, sauf accord spécifique, les frais de collecte sont calculés en pourcentage assis sur le montant de la collecte. Le pourcentage applicable est de 5%.

(ii) Pour les Entreprises Partenaires, les Services de collecte sont facturés selon les termes de la Convention de Collecte Entreprise signée avec l'Entreprise Partenaire.

7.6.2. Facturation/Règlement

(a) Chaque Organisme à but non lucratif pourra consulter à tout moment dans son Espace Personnel la somme des Dons et des Promesses de Dons dont il est le bénéficiaire et télécharger, s'il le souhaite, le détail des Dons effectués sur le mois ou sur l'année.

(b) Les frais de collecte dus à Charitic au titre d'un trimestre calendaire donné seront calculés sur la base de l'ensemble des Dons enregistrés et annulés depuis la date tombant 3 jours ouvrés avant la fin du précédent trimestre calendaire jusqu'à la date tombant 3 jours ouvrés avant la fin du trimestre calendaire en cours (la « Période de Facturation »). La facture correspondante sera mise à disposition de l'Organisme à but non lucratif dans son Espace Personnel au plus tard le 4ème jour ouvré du mois calendaire suivant la Période de Facturation.

(c) Le résultat de la somme du montant des Dons enregistrés durant la Période de Facturation moins (i) le montant des Dons annulés durant la Période de Facturation et (ii) le montant des frais de collecte dus au titre de la Période de Facturation sera désigné comme le «Solde Net».

(d) Si le Solde Net est créditeur et supérieur à 150 (cent cinquante) euros, Charitic reverse l'intégralité du Solde Net à l'Organisme à but non lucratif au plus tard le 10ème jour ouvré du mois calendaire suivant la Période de Facturation. Le règlement de tout Solde Net inférieur à 150 euros est reporté sur le trimestre suivant. Charitic effectuera le règlement par virement si l'Organisme à but non lucratif a désigné un compte bancaire, ou, à défaut, par chèque. En cas de rejet d'un virement, les frais bancaires correspondants seront refacturés à l'Organisme à but non lucratif ;

e) Si le Solde Net se révèle débiteur (que des Dons aient été ou non collectés sur la Période de Facturation correspondante), l'Organisme à but non lucratif règle le montant correspondant à Charitic par virement ou par chèque dans un délai maximum de 5 jours ouvrés à compter de la date de mise à disposition de la facture ou, si aucun Don n'a été enregistré sur la Période de Facturation correspondante, à compter de la notification du montant des Dons annulés sur la période, dans son Espace Personnel.

8. RESPONSABILITES DE CHARITIC

8.1. Responsabilités Générales

(i) Charitic mettra en œuvre, au mieux de ses possibilités et sous réserve des contraintes techniques, tous les moyens dont elle dispose pour fournir aux Membres des services fiables et exempts de vices. Charitic s'engage ainsi à faire ses meilleurs efforts pour rendre le(s) Service(s) accessible(s) sans interruption, sous réserve cependant d'éventuelles pannes ou opérations de maintenance nécessaires à leur bon fonctionnement, d'un cas de force majeure ou d'un événement hors du contrôle de Charitic tel qu'un éventuel dysfonctionnement, panne, retard ou interruption de l'accès au réseau internet.

(ii) Aucun élément figurant sur le Site et, notamment, aucune information ou aucun conseil ne peut être interprété comme constituant une garantie donnée par Charitic, notamment les informations et les montants de déduction fiscale affichés à titre indicatif, à moins qu'il ne soit expressément spécifié comme tel.

(iii) Charitic ne pourra être tenue en aucun cas responsable de l'utilisation frauduleuse par un tiers du Site, ou de l'Espace Personnel ou de l'Espace Individualisé d'un Membre, et des dommages en découlant.

(iv) Charitic ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un dommage indirect éventuellement subi par un Membre, notamment en cas de pertes d'exploitation, de données ou d'informations. Il appartient au Membre de faire des sauvegardes régulières à usage personnel de toute donnée et/ou contenu publié sur le Site qu'il souhaite conserver.

(v) Charitic ne pourra en aucun cas être tenue responsable des conséquences du retard dans la production d'un Reçu Fiscal, les Donateurs conservant la faculté de déduire leurs Dons sur leur avis d'imposition de l'année suivante.

- (vi) La responsabilité de Charitic vis-à-vis des Membres utilisateurs de ses Services à titre payant ne pourra en tout état de cause excéder :
- (a) pour les Entreprises Partenaires, le montant des frais d'installation perçus par Charitic aux termes de la Convention de Collecte – Entreprise Partenaire correspondante en cours ;
 - (b) pour les Organismes à but non lucratif, le montant des frais de collecte perçus par Charitic pendant la période de litige.

8.2. Responsabilité dans le cadre de la Collecte

(i) Charitic fournit seulement un outil permettant la mise en relation entre Donateurs et Organismes à but non lucratif et n'intervient dans la collecte de fonds qu'en qualité d'intermédiaire facilitateur. Néanmoins en ce qui concerne les Organismes à but non lucratif qui collecteraient des Dons auprès de l'ensemble des Membres du Site, Charitic opérera un certain nombre de vérifications relatives à leur existence légale et leur fonctionnement comme spécifié dans la Charte de Confiance de Charitic disponible sur le site Charitic.fr.

(ii) Conformément à l'Article 6.3 ci-dessus, les contenus publiés par les Organismes à but non lucratif sur Charitic relatifs à leurs activités, Projets, ou l'usage qu'ils feront des Dons ne sont en aucun cas de la responsabilité de Charitic ni soumis à son contrôle. Les informations publiées par les Organismes à but non lucratif sont modifiables sans avertissement préalable et peuvent donc avoir été modifiées depuis la dernière visite d'un Membre ou d'un Donateur. Les Membres et les Donateurs renoncent expressément à toute action, notamment d'appel en garantie contre Charitic, en cas de réclamation à l'encontre d'un Organisme à but non lucratif liée à la présentation de ses activités ou Projets ou à la conduite de ces derniers.

(iii) Toute question spécifique relative aux Organismes à but non lucratif, leurs activités ou leurs Projets doit être adressée à l'Organisme à but non lucratif concerné, soit par voie postale soit par voie électronique. Les adresses postale et électronique des Organismes à but non lucratif figurent dans leur Espace Individualisé.

(iv) En aucun cas la mise en avant d'un Organisme à but non lucratif sur le Site, ou les références à ses activités, ses Projets ou ses résultats ne signifient que Charitic encourage, conseille ou recommande aux Membres de soutenir ou de faire un Don à un Organisme Collecteur.

(v) Charitic met à disposition des Organismes à but non lucratif des Services leur permettant de développer leur collecte de dons auprès des Donateurs. Charitic ne garantit à aucun Organisme à but non lucratif que ses Services lui permettront de recevoir effectivement des Dons ou de générer un montant de collecte déterminé.

9. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

9.1. Utilisation par Charitic des Données Personnelles

- (i) Charitic recueille des Données Personnelles:
- Lorsqu'un Visiteur ou un Membre du Site souhaite recevoir la newsletter de Charitic et complète le formulaire d'inscription « newsletter » ;

- lorsqu'un Visiteur du Site souhaite être contacté par Charitic et complète le formulaire « Contact » ; et
- lors de l'Inscription d'un Membre.

(ii) Charitic est responsable du traitement des Données Personnelles recueillies sur le Site et a déposé à cet effet une déclaration pour le traitement de données nominatives auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (« CNIL ») numéro 1285364.

(iii) Charitic s'engage à traiter toutes les Données Personnelles qu'elle recueille sur les Membres ou Visiteurs conformément à la réglementation applicable.

(iv) Charitic s'engage à n'utiliser les Données Personnelles recueillies que pour les seuls besoins afférents à la fourniture des Services, leur facturation, l'administration du Site ou pour lui permettre de faire valoir ses droits dans tout litige l'opposant à un Membre. Charitic pourra notamment utiliser les Données Personnelles relatives à un Membre (en particulier son adresse électronique mais à l'exclusion des adresses électronique de tout contact enregistré par un Membre sous la rubrique « Mes amis » de son Espace Personnel) pour :

- (a) donner confirmation au Membre des actions menées par ce dernier sur le Site (notamment en cas de réalisation d'un Don) ;
- (b) l'informer, dans le cas où il a affecté son Don à un Projet particulier, du démarrage du Projet et des résultats du Projet ;
- (c) l'informer de la disponibilité de ses reçus fiscaux sur son Espace Personnel.

(v) Charitic se réserve le droit d'utiliser les Données Personnelles des Visiteurs et Membres pour leur communiquer des informations sur ses Services ou sur les activités des Membres ainsi que des invitations à participer à des enquêtes. Dans l'hypothèse où un Membre ou Visiteur ne souhaite pas recevoir ce type d'informations, il aura la possibilité de s'y opposer en décochant la case correspondante dans le formulaire « Contact » ou « Inscription » ou ultérieurement.

(vi) Dans le cadre de l'établissement des Reçus Fiscaux mentionné à l'Article 7.5, Charitic sera appelée à communiquer aux Organismes à but non lucratif tout ou partie des Données Personnelles fournies par le Donateur lors de son Inscription en qualité de Membre. En cliquant sur le bouton « régler par CB » ou sur le bouton « autre moyen de paiement », le Donateur donne expressément son consentement à la transmission par Charitic des Données Personnelles qui le concernent aux Organismes à but non lucratif à des fins d'établissement des reçus fiscaux. ***Si le Donateur ne clique pas sur ce bouton, aucun Don ne pourra être validé et par conséquent aucun Reçu Fiscal ne pourra être établi à son profit.***

(vii) Les Organismes à but non lucratif s'engagent à traiter les Données Personnelles des Donateurs transmises par Charitic dans le cadre de l'Article ci-dessus conformément à la réglementation applicable. En cas de manquement, Charitic se réserve le droit de mettre en œuvre une ou plusieurs des actions stipulées à l'Article 4.4 ci-dessus.

(viii) Sous réserve du paragraphe (vi) ci-dessus, Charitic ne fournira, ni ne vendra ou louera aucune Donnée Personnelle se rapportant à l'un de ses Membres à un tiers sans avoir recueilli au préalable le consentement du Membre concerné.

(ix) Si Charitic est contraint sur réquisition des autorités judiciaires, policières ou administratives en application de la Loi Informatique et Libertés, à communiquer des Données Personnelles concernant un Membre, Charitic s'engage, dans la mesure du possible, à l'en aviser.

9.2. Droit d'accès et de rectification

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, tout Visiteur ou Membre bénéficie d'un droit individuel d'accès, de modification, de rectification et de suppression des Données Personnelles qui le concernent. Tout Visiteur ou Membre pourra demander à exercer ce droit et obtenir communication des Données Personnelles le concernant par envoi d'un message électronique via le formulaire « Contact » ou par courrier postal adressé à Charitic - Service Clients – 57 rue Dulong 75017 Paris – France.

9.3. Moyens de protection

Les procédures d'Inscription et de « Don en ligne » du Site ainsi que les fonctionnalités des Espaces Personnels sont sécurisées par la norme de sécurité SSL, protocole le plus répandu en matière de transactions électroniques. Ce standard permet de crypter toutes les informations confidentielles relatives aux Membres (Données Personnelles, causes soutenues ...). Aucune de ces informations ne transite "en clair" sur le réseau Internet.

9.4. Données de paiement

Aucune information bancaire (16 chiffres de numéro de carte, date de validité, 3 chiffres du numéro de cryptogramme) n'est stockée par Charitic.

Les paiements par carte bancaire sont assurés par Paybox pour le compte du Crédit Coopératif qui crypte la transaction et les informations bancaires.

9.5. Informations recueillies automatiquement

(i) Charitic assure le suivi et le stockage des adresses IP à des fins d'administration du système, ainsi que pour examiner tout abus potentiel des Espaces Personnels. Le traitement des adresses IP est indispensable dans le cadre du fonctionnement du Site et de la fourniture des Services.

(ii) Charitic est susceptible d'utiliser des cookies et/ou des fichiers GIF invisibles dans le but d'obtenir des informations sur la manière dont les Membres utilisent le Site. Charitic n'emploie les informations recueillies, ainsi que toute autre information provenant de la navigation présente et passée des Membres que pour corriger les éventuelles difficultés techniques, améliorer les performances et fonctionnalités du Site et des Services qui y sont proposés, et, le cas échéant, vérifier le respect par ses Membres des Conditions Générales d'Utilisation ainsi que, le cas échéant, des stipulations de la Convention de Collecte – Entreprise Partenaire auxquelles ils sont partie.

(iii) Dans le cas où un Membre ne souhaiterait pas que ses Données Personnelles soient stockées par des cookies, ce dernier peut désactiver la prise en charge des cookies dans son navigateur. Cette opération peut cependant diminuer les performances et les fonctionnalités du Site et des Services.

10. RECLAMATION

10.1. Envoi d'une réclamation à Charitic

(i) Toute réclamation quelle qu'en soit la nature devra être présentée auprès de Charitic soit via le formulaire « Contact » soit par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à Charitic /Service Clients, 57 rue Dulong, 75017 Paris, France.

(ii) Dans toute correspondance, électronique ou postale, adressée à Charitic, le Membre devra mentionner (a) ses nom et prénom ou dénomination sociale et (b) son adresse de courrier électronique identifiante afin de permettre son identification et le traitement de sa demande. Toute demande incomplète ne pourra être traitée par Charitic.

(iii) La réclamation devra être détaillée et indiquer clairement les raisons de l'insatisfaction.

(iv) Dans le cas où la réclamation ne relèverait pas des responsabilités de Charitic telles que définies dans les Conditions Générales d'Utilisation, Charitic en informera le Membre afin qu'il puisse faire suivre sa réclamation aux tiers ou autres Membres du Site concernés.

10.2. Réponse de Charitic

Charitic s'engage à répondre à toute réclamation relevant de sa responsabilité au plus tard 30 jours calendaires à compter de sa réception. La réponse sera fournie par courrier électronique ou par courrier postal si le Membre en fait la demande expresse.

11. PROPRIETE INTELLECTUELLE

11.1 L'ensemble du Site relève de la législation française et internationale sur la propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction sont réservés, y compris les représentations iconographiques, photographiques, audiovisuelles ou musicales.

11.2 Charitic possède de façon exclusive tous les droits nécessaires à l'utilisation et l'exploitation du nom de domaine et de la marque « Charitic », ainsi que sur toutes les marques et logos qui en découlent.

11.3 Toutes les marques, logos, nom de produits, de service ou de Projet, toute dénomination sociale et tout autre signe distinctif apparaissant sur le Site sont la propriété soit de Charitic soit de ses prestataires, partenaires, fournisseurs ou Membres. Toute utilisation, de quelque manière que ce soit et pour quelque destination que ce soit, de toute ou partie de l'une ou plusieurs de ces marques, logos, noms de produits, de services, de Projets, de dénominations sociales ou de tout autre signe distinctif est soumise à l'autorisation écrite préalable de Charitic ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle concernés.

11.4 Sauf autorisation expresse écrite de Charitic, chaque Membre s'interdit d'utiliser les contenus publiés sur le Site qui ne lui appartiennent pas (et notamment les contenus développés par Charitic), en tout ou partie, et pour quelque cause que ce soit, y compris pour créer, en intégralité ou en partie, des oeuvres dérivées. Le Membre s'interdit également de reproduire, commercialiser ou

exploiter dans un but commercial ou gratuit tout ou partie du Site. En conséquence, les Membres ne peuvent télécharger, copier ou imprimer ou transmettre les informations qui y sont contenues qu'à des fins d'usage strictement personnel.

11.5 Les Membres désignés à l'Article 6.1 autorisent expressément Charitic, sans limitation dans le temps et à titre gratuit, à transposer et diffuser le contenu qu'ils auront fourni dans leur Espace Individualisé sur tous supports informatiques, numériques et papier dans la mesure où ce transfert ou cette diffusion répondent aux mêmes finalités de mise en relation et de collecte de Dons que le Site.

12. DISPOSITIONS GENERALES

12.1. Modification des Conditions Générales d'Utilisation

(i) Charitic aura la faculté de modifier unilatéralement totalement ou partiellement et à tout moment les présentes Conditions Générales d'Utilisation sans préavis ni information préalable. Les Membres sont invités à consulter régulièrement les présentes Conditions Générales d'Utilisation afin de prendre connaissance de changements éventuels. Chaque utilisation des Services par les Membres après modification des Conditions Générales d'Utilisation sera réputée effectuée en acceptation des Conditions Générales d'Utilisation ainsi modifiées.

(ii) Charitic se réserve toutefois la faculté d'informer les Membres par courrier électronique de tout changement des Conditions Générales d'Utilisation affectant les conditions d'accès ou d'utilisation de leur Espace Personnel, Espace Individualisé et accès aux Services..

12.2. Nullité partielle

Toute clause des Conditions Générales d'Utilisation qui viendrait à être déclarée nulle ou illicite par un juge compétent sera privée d'effet, mais sa nullité ne saurait porter atteinte aux autres stipulations, ni affecter la validité, des autres clauses des Conditions Générales d'Utilisation ou de la Convention de Collecte – Entreprise Partenaire.

12.3. Force majeure

(i) Charitic et les Membres ne seront pas tenus pour responsables, ou considérés comme ayant failli aux termes des Conditions Générales d'Utilisation et/ou Convention de Collecte – Entreprise Partenaire pour tout retard ou inexécution de leurs obligations lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence des tribunaux français, notamment en cas :

- d'acte ou omission du gouvernement ou d'autorités administratives compétentes,
- de blocage ou défaillance des réseaux de télécommunications,
- d'insurrections, guerre civile, guerre, opérations militaires, état d'urgence national ou local, feu, foudre, explosion, grève générale, inondation ou tempête.

(ii) Charitic ne pourra être tenue responsable envers le Membre ou envers tout tiers d'une éventuelle dégradation, suspension ou interruption des Services imputable à la force majeure, au fait d'un tiers ou du Membre, ainsi qu'aux aléas inévitables pouvant découler de la technique et de la complexité de sa mise en œuvre.

(iii) En cas de survenance d'un cas de force majeure, les obligations de Charitic et du Membre sont suspendues pendant toute la durée de son existence.

12.4. Indépendance des Membres

Le Membre intervient sur le Site de manière totalement indépendante et son Inscription sur le Site n'est constitutive, vis-à-vis de Charitic, d'aucune relation de subordination, d'agence, de société créée de fait ou en participation ou de représentation.

12.5. Cession

Charitic se réserve le droit de céder à tout tiers de son choix tout ou partie des droits et obligations de Charitic nées entre le Membre et Charitic au titre des présentes Conditions Générales d'Utilisation et/ou Convention de Collecte – Entreprise Partenaire, ce que le Membre accepte sans réserve.

13. Résiliation de l'Inscription ou des Services

(i) Tout Membre particulier du Site pourra à tout moment demander la suppression de son Espace Personnel.

(ii) Tout Organisme à but non lucratif Membre du Site pourra mettre fin aux Services fournis par Charitic sous réserve d'un préavis écrit de 30 jours calendaires. L'ensemble des Dons collectés jusqu'à la date de résiliation effective seront traités conformément aux stipulations des présentes Conditions.

(iii) Charitic pourra interrompre la fourniture de ses Services pour toute autre raison que l'application de l'Article 4.4, sous réserve d'un préavis écrit de 30 jours calendaires.

(iv) Les Entreprises Partenaires pourront mettre fin aux Services prévus à la Convention de Collecte - Entreprise Partenaire qui les lient à Charitic selon les termes stipulés par cette dernière.

(v) A compter de la date effective de résiliation des Services mentionnés aux paragraphes (ii), (iii) et (iv) ci-dessus, toute publication des contenus relatifs au Membre concerné ou ses activités sur le Site sera interrompue. Le Membre n'aura plus accès à son Espace Personnel.

(vi) Les contenus ne sont ni archivés ni délivrés sous quelque forme que ce soit par Charitic au Membre. Il lui appartient donc d'effectuer les sauvegardes à usage personnel qu'il juge nécessaires au préalable.

14. Droit applicable – Jurisdiction compétente

- (i) Les Conditions Générales d'Utilisation sont soumises à l'application du droit français.
- (ii) Tout litige concernant la formation, l'interprétation, l'exécution des présentes donnera lieu à la recherche d'un règlement à l'amiable entre les Parties. Toutefois, en cas d'échec des négociations, le litige sera porté devant les Tribunaux compétents de la cour d'appel de Paris.
- (iii) En cas de litige entre les Membres et Charitic, les Parties conviennent que la production par Charitic des enregistrements sur les serveurs de Charitic relatifs à l'utilisation par le Membre du Site, et notamment de l'identifiant du Membre et des courriers électroniques, auront pleine valeur probante entre les Parties conformément à la loi Guigou du 17 mars 2000.